



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
30 novembre 2011
Français
Original: anglais

Conférence générale

Quatorzième session

Vienne, 28 novembre-2 décembre 2011

Point 4 de l'ordre du jour

Organisation des travaux

Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI

Note du Secrétariat

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.

2. Au 30 novembre 2011, 174 États étaient Membres de l'ONUDI. Parmi eux, 173 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). L'État Membre ci-après ne figure encore sur aucune de ces listes:

État	Date d'adhésion
Turkménistan	16 février 1995

Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.

3. La présente note remplace le document GC.14/16.



A. États figurant dans la liste A

Afghanistan	Ghana	Mongolie	Rwanda
Afrique du Sud	Guinée	Mozambique	Samoa
Algérie	Guinée-Bissau	Myanmar	Sao Tomé-et-Principe
Angola	Guinée équatoriale	Namibie	Sénégal
Arabie saoudite	Inde	Népal	Seychelles
Bahreïn	Indonésie	Niger	Sierra Leone
Bangladesh	Iran (République islamique d')	Nigéria	Somalie
Bénin	Iraq	Oman	Soudan
Bhoutan	Israël	Ouganda	Sri Lanka
Botswana	Jordanie	Ouzbékistan	Swaziland
Burkina Faso	Kazakhstan	Pakistan	Tadjikistan
Burundi	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tchad
Cambodge	Kirghizistan	Philippines	Thaïlande
Cameroun	Koweït	Qatar	Timor-Leste
Cap-Vert	Lesotho	République arabe syrienne	Togo
Chine	Liban	République centrafricaine	Tonga
Comores	Libéria	République de Corée	Tunisie
Congo	Libye	République démocratique du Congo	Tuvalu
Côte d'Ivoire	Madagascar	République démocratique populaire lao	Vanuatu
Djibouti	Malaisie	République populaire démocratique de Corée	Viet Nam
Égypte	Malawi	République-Unie de Tanzanie	Yémen
Émirats arabes unis	Maldives		Zambie
Érythrée	Mali		Zimbabwe
Éthiopie	Maroc		
Fidji	Maurice		
Gabon	Mauritanie		
Gambie			

B. États figurant dans la liste B

Allemagne	France	Malte	Royaume-Uni de
Autriche	Grèce	Monaco	Grande-Bretagne et
Belgique	Irlande	Norvège	d'Irlande du Nord
Chypre	Italie	Nouvelle-Zélande	Suède
Danemark	Japon	Pays-Bas	Suisse
Espagne	Luxembourg	Portugal	Turquie
Finlande			

C. États figurant dans la liste C

Argentine	Cuba	Mexique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bahamas	Dominique	Nicaragua	Suriname
Barbade	El Salvador	Panama	Trinité-et-Tobago
Belize	Équateur	Paraguay	Uruguay
Bolivie (État plurinational de)	Grenade	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Brésil	Guatemala	République dominicaine	
Chili	Guyana	Sainte-Lucie	
Colombie	Haïti	Saint-Kitts-et-Nevis	
Costa Rica	Honduras		
	Jamaïque		

D. États figurant dans la liste D

Albanie	Croatie	Hongrie	République tchèque
Arménie	Ex-République yougoslave de	Lituanie	Roumanie
Azerbaïdjan	Macédoine	Monténégro	Serbie
Bélarus	Fédération de Russie	Pologne	Slovaquie
Bosnie-Herzégovine	Géorgie	République de Moldova	Slovénie
Bulgarie			Ukraine